

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 484 488

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 11738**

(54) Séchoir à linge.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **D 06 F 57/06.**

(22) Date de dépôt 20 mai 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 51 du 18-12-1981.

(71) Déposant : FAVERGE Alexandre, résidant en France.

(72) Invention de : Alexandre Faverge.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Charras,
3, place Hôtel-de-Ville, 42000 Saint-Etienne.

La présente invention a pour objet un séchoir à linge.

Le but recherché selon l'invention est de réaliser un séchoir à linge, simple, démontable et repliable, de façon à réduire son encombrement au maximum en cas de non utilisation ; 5 il comprend en outre, plusieurs panneaux supportant une grande quantité de linge à sécher, garantissant une grande rigidité lorsqu'ils sont chargés.

Selon une première caractéristique de l'invention, le séchoir comprend un cadre en forme de U (1) dont les extrémités 10 inférieures (1¹) sont solidaires d'un élément de raccordement (2) autorisant également le positionnement escamotable d'un piétement (3) en deux demi-parties (3¹ - 3²) ; le long des montants dudit cadre sont établies des ouvertures (1²) autorisant la fixation de brides (4) profilées, assurant en combinaison avec 15 la génératrice des montants du cadre, l'ancrage, la suspension et le maintien des panneaux (5) recevant le linge à sécher, dont les extrémités profilées (5³) sont agencées pour s'adapter et coopérer avec lesdites brides (4), tout en permettant le positionnement horizontal des panneaux, ou leur positionnement vertical, 20 en position escamotée, en cas de non utilisation du séchoir.

Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront bien de la suite de la description.

Pour bien fixer l'objet de l'invention, sans toutefois le limiter, aux figures du dessin annexé :

25 La figure 1 est une vue en perspective d'un séchoir à linge selon l'invention ;

La figure 2 est une vue en coupe illustrant le mode de fixation des panneaux-supports du linge à sécher, avec les différentes phases de positionnement des panneaux par rapport au cadre;

30 La figure 3 est une vue en coupe selon la ligne III-III de la figure 2.

Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative, en se référant aux exemples de réalisation illustrés aux figures du dessin.

35 Le séchoir à linge comprend essentiellement un cadre en forme de U, 1, de section tutulaire ou autre, dont les extrémités 1¹ sont associées, par l'intermédiaire d'un raccord en forme de secteur, 2, à un piétement escamotable 3 constitué de deux demi-éléments en forme de U également, 3¹ et 3², situés de 40 part et d'autre du plan du cadre 1. Le long de chaque montant du

cadre 1, dans l'épaisseur, sont prévues une ou plusieurs ouvertures 1², autorisant le positionnement à hauteur variable d'une ou de plusieurs brides 4 de fixation et de maintien de panneaux 5 sur lesquels est disposé le linge à sécher.

- 5 Chaque bride 4 comprend deux plaques profilées 6 - 7 disposées de part et d'autre des montants du cadre 1, en étant assemblées à celui-ci au moyen d'une vis d'assemblage 8 engagée dans les ouvertures précitées 1². Chaque plaque 6 - 7 présente une partie centrale incurvée 6¹ - 7¹ venant partiellement en appui contre
 10 le montant correspondant du cadre précédent 1. Chacune des plaques se prolonge de part et d'autre de la partie médiane, sous la forme d'une aile plate, respectivement 6² - 6³ et 7² - 7³.
 Dans la partie médiane 6¹ - 7¹ des plaques, est prévue une ouverture 6⁴ - 7⁴ coaxiale à l'ouverture 1² établie sur le montant
 15 du cadre, la vis d'assemblage 8 assurant la liaison correspondante. Lorsque les brides sont fixées sur le montant 1¹, elles sont disposées dans un plan perpendiculaire au plan du cadre 1.

Selon une caractéristique de l'invention, les ailes en regard des deux plaques constituant la bride 4, respectivement
 20 6² - 7² et 6³ - 7³, ne sont pas jointives et laissent apparaître un écartement e (figure 3), dont l'intérêt apparaîtra dans la suite de la description.

En outre, et comme illustré figure 2, les ailes 6² - 7² et 6³ - 7³ des plaques constitutives des brides, sont reliées à
 25 leurs extrémités par des rivets 9 ou autres moyens équivalents. Ces derniers sont éloignés de la génératrice en regard du montant du cadre, selon une distance d dont l'intérêt apparaîtra par la suite.

Chaque panneau 5 support du linge à sécher, comprend de
 30 manière connue, un cadre 5¹ rigide, effilé en forme de U, avec des barres entretoises 5² fixées de manière appropriée audit cadre.

Selon une caractéristique de l'invention, le cadre 5¹ du panneau se prolonge selon ses extrémités latérales, pour former un crochet rigide 5³ en forme de U renversé, et dont les différents raccordements angulaires 5⁴ - 5⁵ à angle droit, coïncident étroitement en appui sur les rivets précités, dans des conditions exposées par la suite. Comme illustré aux figures du dessin, chaque panneau est engagé par ses crochets 5³ dans
 40 l'espace délimité entre le montant 1¹ du cadre, les plaques

3¹ - 3² profilées, constitutives de la bride, et le rivet 9 de liaison des ailes de la plaque.

Le crochet 5³ de chaque panneau comprend successivement à angle droit, deux plans d'appui 5⁶ - 5⁷ et un prolongement de verrouillage 5⁸ perpendiculaire au plan du panneau, définissant de ce fait, un crochet quasiment fermé.

Figure 2 on a illustré les trois positions possibles de chaque panneau par rapport au cadre 1 du séchoir.

- En position I, le panneau se trouve à l'horizontale, 10 afin de supporter le linge à sécher. De ce fait, le plan d'appui 5⁶ vient en appui le long de la génératrice correspondante du montant du cadre, assurant ainsi un appui ferme et rigide, tandis que le raccordement angulaire 5⁴ vient en appui et suspension sur le rivet 9.

15 - En position II, le panneau est soulevé avant de provoquer son effacement par un pivotement angulaire de 90 degrés. Il reste cependant dans la même position, mais surélevée par rapport à la précédente; Le plan d'appui inférieur 5⁷ venant en appui inférieur contre le rivet.

20 - En position III, le panneau pivote angulairement de 90 degrés autour du rivet 9. Dans cette position, le plan 5⁷ vient à son tour en appui contre le montant du cadre, tandis que le raccordement angulaire 5⁵ vient en appui et suspension sur le rivet 9.

25 Dans cette position, le prolongement 5⁸ évite le dégagement par le haut, du panneau, en venant buter contre ledit rivet 9.

Ces dispositions sont particulièrement avantageuses par leur simplicité, par la grande rigidité du montage des panneaux prenant appui sur une grande longueur, le long du montant du 30 cadre 1. De ce fait, on supprime toute nécessité d'avoir un troisième point d'accrochage et d'appui, généralement prévu dans la partie médiane du bord longitudinal avant du panneau.

On souligne également que la section du montant du cadre importe peu. Elle peut être tubulaire, carrée ou autre.

35 En variante, on a prévu selon l'invention, que le cadre 1 du séchoir, comprenne plusieurs parties s'engageant par leurs extrémités en forme de portées mâles - portées femelles, afin de faire varier la hauteur du séchoir et de le rendre démontable.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le piétement 3 comprend deux demi-cadres 3¹ - 3² dont les extrémités 3³

- 4 -

sont montées à articulation libre et limitée entre les flasques 2¹ - 2² du raccord en forme de secteur 2. Les flasques précités sont disposés de part et d'autre du plan formé par le montant, et sont solidaires de celui-ci, de manière fixe, par deux vis 5 d'assemblage 10. Les extrémités des demi-cadres 3¹ - 3² sont fixées à la partie inférieure du raccord, par un axe riveté 11 autorisent le libre pivotement des demi-cadres. Une tringlerie d'articulation 12 fixée à ses extrémités 12¹ - 12², au montant 1¹ du cadre et au demi-cadre, limite l'articulation et le pivotement angulaire des demi-cadres, de telle façon que lors du stockage du séchoir, l'encombrement de ce dernier soit limité.

Il est enfin prévu des roulettes solidaires du piétement pour faciliter le déplacement du séchoir.

Les avantages ressortent bien de la description.

15 L'invention ne se limite aucunement à celui de ces modes d'application, non plus qu'à ceux des modes de réalisation de ces diverses parties ayant plus spécialement été indiqués ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

- 5 -

R E V E N D I C A T I O N S

-1- Séchoir à linge caractérisé en ce qu'il comprend un cadre en forme de U (1) dont les extrémités inférieures (1^1) sont solidaires d'un élément de raccordement (2) autorisant également le positionnement escamotable d'un piétement (3) en deux demi -
5 parties ($3^1 - 3^2$) ; le long des montants dudit cadre, sont établies des ouvertures (1^2) autorisant la fixation de brides (4) profilées, assurant en combinaison avec la génératrice des montants du cadre, l'ancrage, la suspension et le maintien des panneaux (5) recevant le linge à sécher, et dont les extrémités
10 profilées (5^3) sont agencées pour s'adapter et coopérer avec les dites brides (4), tout en permettant le positionnement horizontal des panneaux, ou leur positionnement vertical en position escamotée, en cas de non utilisation du séchoir ;

-2- Séchoir à linge selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque bride (4) est constituée de deux plaques profilées (6 - 7) disposées de part et d'autre des montants du cadre, en appui partiel sur ceux-ci ; lesdites plaques présentant une partie médiane ($6^1 - 7^1$), incurvée, complémentaire à la section du montant, et se prolongeant de part et d'autre par des ailes plates ($6^2 - 6^3$ et $7^2 - 7^3$) ; une ouverture étant réalisée dans la partie centrale pour autoriser l'engagement d'une vis de liaison et d'assemblage (8) de la bride sur le montant du cadre ;
15
20

-3- Séchoir à linge selon les revendications 1 et 2 ensemble, caractérisé en ce que les ailes en regard des deux plaques constituant la bride, ne sont pas jointives et laissent apparaître un écartement (e) supérieur à la section de l'extrémité du panneau ; lesdites ailes étant reliées à leurs extrémités par des rivets d'assemblage ;
25

-4- Séchoir à linge selon les revendications 1, 2 et 3 ensemble, caractérisé en ce que les rivets (9) d'assemblage des ailes des plaques (6 - 7), sont éloignés de la génératrice ou de la face en regard du montant du cadre, d'une distance (d) supérieure à la section de l'extrémité du panneau ;
30

- 6 -

-5- Séchoir à linge selon les revendications 1, 2, 3, 4, caractérisé en ce que les brides sont orientées perpendiculairement au plan général du cadre ;

-6- Séchoir à linge selon l'une quelconque des revendications 1, 2, 3, 4 et 5, caractérisé en ce que chaque panneau recevant le linge à sécher, se prolonge par ses extrémités latérales, pour former un crochet rigide (5^3) en forme de U renversé, et dont différents raccordements angulaires ($5^4 - 5^5$) à angle droit, coopèrent étroitement en appui sur les rivets précités, tandis que les branches du U définissant des plans d'appui ($5^6 - 5^7$) viennent successivement, selon la position horizontale ou abaissée du panneau, en appui le long de la génératrice du montant du cadre, ledit crochet se prolongeant à sa dernière extrémité (5^8) pour assurer un verrouillage du panneau sur la bride ;

-7- Séchoir à linge selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément de raccordement (2) est constitué de deux flasques ($2^1 - 2^2$) situés de part et d'autre de chaque montant du cadre, en étant fixés à celui-ci par vissage ; l'élément de raccordement autorisant la fixation à pivotement angulaire contrôlée des extrémités des demi-cadres ($3^1 - 3^2$) constitutifs du piéttement (3), tandis qu'une tringlerie (12), dont les extrémités sont fixées sur le montant du cadre et sur le piéttement, assure le positionnement du piéttement du séchoir, en cas d'utilisation ou de non utilisation de ce dernier;

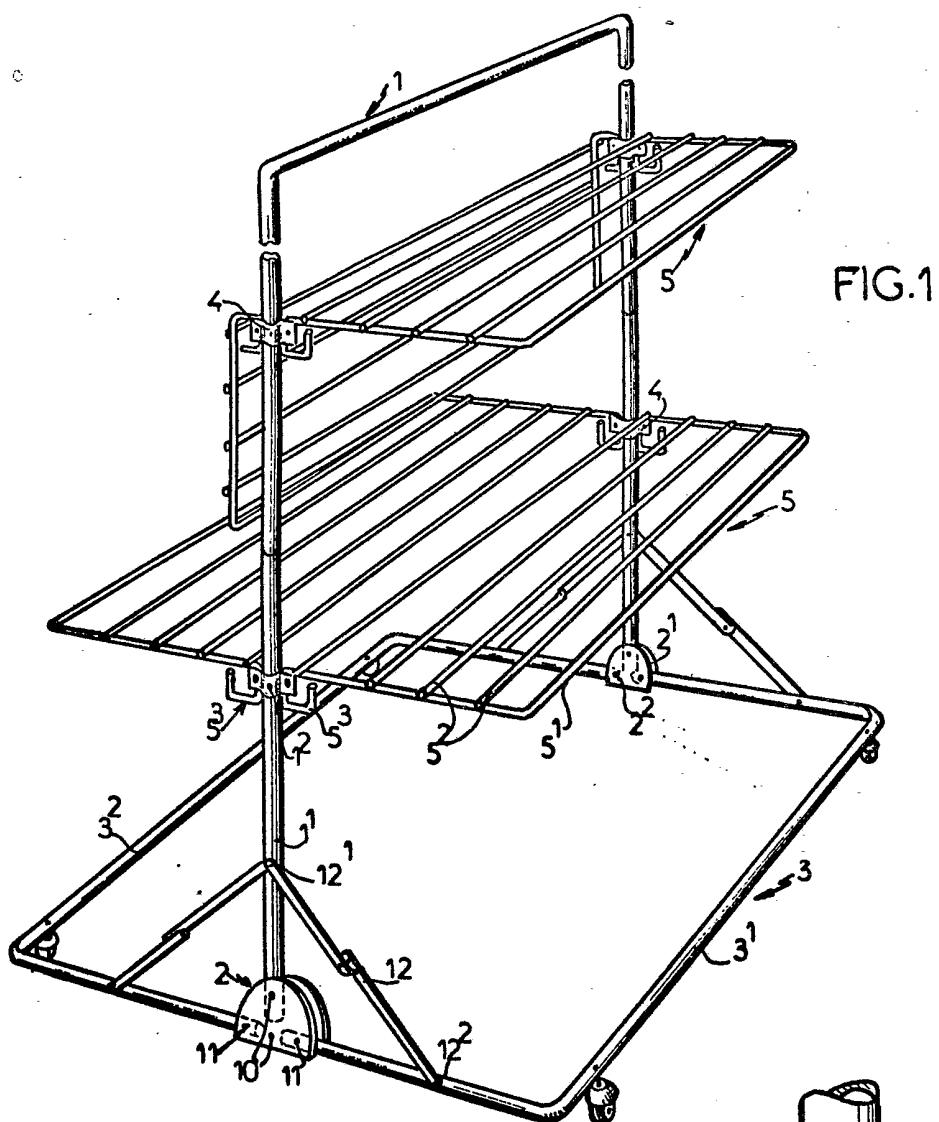


FIG.1

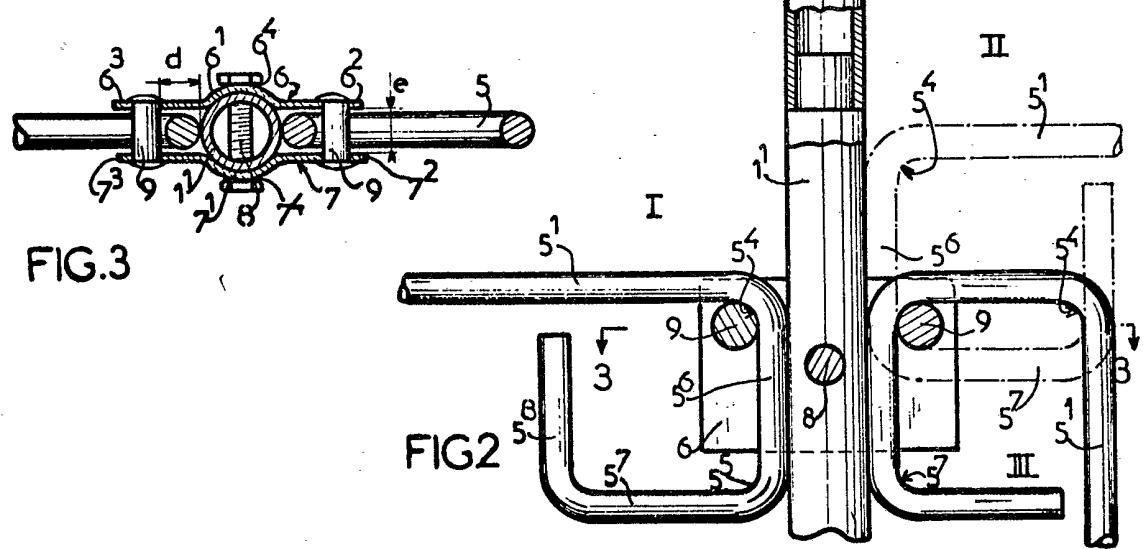


FIG.3

FIG.2